

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en architecture

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Conseil universitaire du 2 février 2021

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B. Sc. Arch.) et de maîtrise (M. Arch.) en architecture sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD). L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École d'architecture. À la session d'automne 2019, 304 étudiantes et étudiants étaient inscrits au baccalauréat et 177 à la maîtrise.

Avant 2000, l'Université Laval offrait un baccalauréat de 120 crédits agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). Depuis, elle offre un baccalauréat de 96 crédits et une maîtrise de 45 crédits. L'ensemble de la formation prépare les étudiantes et les étudiants à la pratique de l'architecture, bien que seule la maîtrise soit agréée par le CCCA et donne accès à l'Ordre des architectes du Québec (OAQ).

La visite d'agrément pour la maîtrise en architecture a eu lieu du 23 au 27 mars 2019. En juin 2019, le CCCA a octroyé au programme de maîtrise en architecture l'agrément pour une durée de six ans, avec une évaluation ciblée en 2022¹. La période d'agrément en vigueur est donc du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025.

Le baccalauréat fait ici l'objet d'une quatrième évaluation périodique. Pour sa part, il s'agit de la troisième évaluation périodique de la maîtrise en architecture. La dernière évaluation périodique de ces programmes remonte à 2008 (CU-2008-70).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VRAE) a réalisé, durant l'automne 2018, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval².

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat et la maîtrise en architecture sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la disponibilité des enseignantes et des enseignants.
- L'employabilité des personnes diplômées à la maîtrise.
- L'environnement de recherche omniprésent à l'École d'architecture.
- La visibilité de l'École d'architecture à l'échelle nationale et internationale.
- L'engagement dans la communauté et la transmission de cette vision aux étudiantes et aux étudiants.
- Le Profil international (diversité des ententes, popularité).
- La diversité des champs à l'étude.
- Les concentrations à la maîtrise.

1. Dans le rapport de l'équipe de visite du CCCA, on peut lire que l'agrément de six ans avec une évaluation ciblée après trois ans « indique que des lacunes importantes ont été relevées par rapport aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA et que ces lacunes feront l'objet d'une évaluation ciblée. Le programme demeure agréé pour une période de six ans, mais il doit faire rapport sur les mesures prises pour remédier aux lacunes pendant la troisième année ».

2. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- La formule pédagogique des ateliers.
- L'organisation d'activités d'accueil pour les personnes nouvellement admises.
- Le dynamisme de la vie étudiante.
- Le climat d'étude.
- L'emplacement de l'École d'architecture au cœur d'une ville du patrimoine mondial.
- Le laboratoire de fabrication numérique (Fablab).

RECOMMANDATIONS

- R1 Que l'on s'assure que le processus de reconnaissance des acquis des personnes détenant un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture est adéquat.
- R2 Que l'on revoie la structure du baccalauréat afin de permettre plus de souplesse dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.
- R3 Que l'on enrichisse la formation sur l'histoire et la théorie de l'architecture au baccalauréat.
- R4 Que l'on s'assure que les examens et les travaux sont corrigés dans un délai raisonnable, que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne et que les critères d'évaluation des ateliers sont plus explicites.
- R5 Que la formation au baccalauréat permette de développer les habiletés liées à la communication écrite en français, à l'utilisation fonctionnelle d'une deuxième langue et à la pensée critique.
- R6 Que la formation à la maîtrise permette de développer la capacité à concevoir un projet architectural complexe et complet, en tenant compte des contraintes sociétales, environnementales, budgétaires, techniques, réglementaires, légales, etc.
- R7 Que la formation à la maîtrise permette de développer les habiletés adéquates en modélisation, en simulation et en fabrication.
- R8 Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme à la maîtrise.
- R9 Que les enseignantes et les enseignants se concertent davantage pour garantir la cohérence de la formation.
- R10 Que l'on explore les différentes avenues permettant de répondre aux exigences de l'agrément en matière d'espaces et d'équipements voués à la fabrication et à l'exposition.

SUGGESTIONS

- S1 Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants à la maîtrise sont bien informés des employeurs potentiels et des réalités de la profession, ainsi que du soutien financier disponible.
- S2 Que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel et que l'on encourage les étudiantes et les étudiants à y participer.

**Évaluation périodique des programmes de
Baccalauréat et de maîtrise en architecture**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

22 décembre 2020



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir³

La discipline

L'École d'architecture de l'Université Laval se positionne ainsi face à sa discipline : *« L'identité des programmes de formation professionnelle [...] est fondée sur un ensemble de valeurs solidement ancrées dans son histoire : le respect et la mise en valeur de l'environnement naturel et bâti; la sensibilité aux usages et à la diversité culturelle; la contribution de l'architecture à la soutenabilité de l'environnement par la requalification des milieux, la collaboration, la littéracie numérique, la rigueur de la conception et l'innovation. Par un regard réflexif sur les besoins et les aspirations des cultures et des sociétés, l'évolution des pratiques conceptuelles et constructives, ainsi que les forces et spécialisations de ses professeurs, l'École invite ses étudiants à explorer avec pertinence, créativité et poésie les questionnements qui interpellent la société et la discipline de l'architecture. Les orientations des programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle en architecture, leur logique et leur cohérence cumulatives, de même que la variété et la richesse des expériences offertes aux étudiants, permettent de créer une forte synergie entre connaissance et design, entre théorie et pratique, entre idées et projets, entre continuité et changement. »*

Programmes évalués

Les formations offertes au baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) et à la maîtrise en architecte (M. Arch.) sont étroitement liées l'une à l'autre, les deux programmes étant développés dans un continuum. Le baccalauréat compte 96 crédits, dont 63 crédits de formation obligatoire. Typiquement, chaque session se compose d'un atelier intégrateur de 6 crédits autour duquel s'articulent trois cours de 3 crédits. Le profil international y occupe une place importante, près des trois quarts des étudiants terminant leur troisième année à l'étranger. La maîtrise en architecture compte pour sa part 45 crédits, dont 9 consacrés à l'activité terminale. Elle se distingue par la place accordée à la recherche-crédation et à la réflexion sur le projet d'architecture, lesquelles sont au centre de ses préoccupations et porteuses aussi bien de questions et explorations que de solutions. Elle est unique dans la façon dont elle cultive et promeut :

- la richesse de ses sept concentrations de recherche et recherche-crédation;
- un enracinement persistant et fructueux de ses rapports avec la société, avec différents milieux et avec des communautés culturelles diverses;
- un regard prospectif sur les enjeux de la discipline, notamment sur les questions qui sont encore à définir et les idées émergentes;
- un juste équilibre entre la pratique du projet et les théories de la discipline.

La maîtrise en architecture est soumise à l'agrément du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), un organisme mandaté par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) pour en assurer la qualité. Au terme de leur formation suivie d'un stage professionnel d'une durée de quelque 3 720

³ À moins d'avis contraire, cette section est librement empruntée au RPA2018 du programme.

heures et d'un examen administré par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), ses diplômés peuvent exercer partout au Canada, de même que dans les différents pays étrangers avec lesquels des ententes de reconnaissance mutuelle ont été établies.

Perspectives d'avenir dans le domaine

Au fil des ans, les diplômés de l'École d'architecture de l'Université Laval se sont taillé une place de choix au sein des milieux de pratique québécois – quelques-uns même à l'international -- tant et si bien que les perspectives d'avenir peuvent être qualifiées d'excellentes : 92 % des diplômés 2015 étaient en emploi, et 96 % de ces emplois étaient en lien avec leur formation.⁴

Ces données sont corroborées par le Service de placement de l'Université Laval (SPLA), sur le site duquel on peut lire que « *Tout au long des 20 dernières années, le nombre d'architectes a augmenté un peu plus rapidement que l'emploi dans la construction. [...] Cette demande a crû tout d'abord en raison de l'élargissement de l'éventail de services offerts en architecture, tels que le design urbain, les études préliminaires, le service-conseil en gestion ou en coordination de projets, les études de faisabilité et la planification d'installations. En conséquence, le rôle des architectes est devenu de plus en plus important dans la compréhension de l'impact de l'environnement sur les individus, l'amélioration de la performance des bâtiments et la conception d'environnements spéciaux. [...]* »

⁴ Source : MEES, La relance à l'université / 2017. La situation d'emploi de personnes diplômées. Enquête de 2017
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Enquetes_Relance/Universite_Bac_Maitrise/Relance_universite_Bac-Mai_2017.pdf)

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Avant d'engager les recommandations et suggestions prévues à ce plan d'action, il convient de souligner d'entrée de jeu que la direction de l'École d'architecture et les directions des programmes professionnels (B. Sc. Arch et M. Arch.) travaillent actuellement à élaborer une nouvelle approche-programme⁵. Celle-ci vise à contrer l'étalement actuel des sujets d'étude et des objectifs d'apprentissage dans une multitude de cours, non coordonnés à la source en fonction des critères de performance de l'étudiant (CPÉ) du CCCA, par leur réorganisation autour d'un axe central qu'occuperont les ateliers de projets. Le long de cet axe seront greffés des cours concomitants thématiques eux-mêmes progressifs, en relation étroite avec les projets d'architecture qui y seront développés. En pratique, cela signifie que les cours, notamment en construction et en outils de design (méthodologie et figuration) seront systématiquement coordonnés aux projets d'ateliers dont ils dépendront, suivant une séquence cumulative et intégrée de développement des apprentissages. Cela entraîne la préparation de devis de cours en lien direct avec les CPÉ, et ce, sur l'ensemble du cursus professionnel. Cette refonte implique également une consolidation des concentrations de recherche-créditation de la maîtrise professionnelle, qui permettent d'associer étroitement et de systématiquement recherche et enseignement dans différents domaines où l'École d'architecture performe particulièrement bien, indépendamment des exigences d'agrément. Une telle approche a déjà reçu les éloges de comités d'agrément par le passé et contribue grandement à l'attractivité et à la qualité des programmes en architecture de l'Université Laval, par rapport à ceux d'autres écoles d'architecture canadiennes et internationales.

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on s'assure que le processus de reconnaissance des acquis des personnes détenant un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture est adéquat.

Les compétences techniques acquises au CÉGEP dans le cadre du DEC en technologie de l'architecture peuvent sembler être un atout pour les diplômés de ce programme. Chaque année, plusieurs d'entre eux sont admis au baccalauréat selon le même critère que les autres candidats, la cote R, et ils contribuent à la diversité des cohortes.

L'expérience des années passées confirme cependant que, hormis quelques exceptions spécifiques, ces compétences ne sont pas équivalentes à celles acquises dans le cadre du baccalauréat et que la formation dispensée au niveau collégial ne peut se substituer à celle dispensée au niveau universitaire. Si certaines notions sont les mêmes, les perspectives à partir desquelles elles sont considérées sont totalement différentes : alors que la formation collégiale porte sur le « comment », la formation universitaire porte sur le « pourquoi ».

Le comment est enseigné aux étudiants admis sans compétences techniques⁶. Ainsi, l'enseignement du pourquoi dépasse les contingences techniques pour aborder les différentes problématiques architecturales dans une perspective résolument plus large. Le détenteur d'un DEC en technologie de l'architecture à qui on créditerait d'emblée et en début de cheminement cette partie fondatrice du cursus serait privé d'une part essentielle de sa formation.

A-1.1 : Reconnaître le cours *ARC-3050 Travaux pratiques : évaluation des coûts* aux étudiants détenant

⁵ Ces travaux devraient normalement conduire à une révision partielle de ces programmes, à faire approuver au début de l'année 2021 et à mettre en œuvre à l'année académique 2022-2023. Certaines modifications pourraient être mises en œuvre plus tôt.

⁶ Une partie de cette formation technique est offerte par des cours hors programme sur l'utilisation de logiciels propres à la pratique de l'architecture.

un DEC en technologie de l'architecture

Précisions : La passerelle de 1 crédit sera effective dès l'hiver 2021.

Résultats escomptés : Une reconnaissance plus adéquate des acquis.

A-1.2 : Évaluer dans quelle mesure des cours ou crédits supplémentaires pourraient être reconnus aux étudiants détenant un DEC en technologie de l'architecture.

Résultats escomptés : La bonification de la passerelle à un minimum de 3 crédits au cours des deux prochaines années.

A-1.3 : Évaluer le rendement des étudiants détenant un DEC en technologie de l'architecture

Précisions : En marge des actions A-1.1 et A-1.2, le rendement des étudiants détenteurs d'un DEC en technologie de l'architecture sera évalué par comparaison avec le rendement des autres étudiants.

L'évaluation aura pour objectif de vérifier comment leurs acquis antérieurs s'actualisent dans différents cours du baccalauréat en architecture. Ces étudiants profitent-ils d'un réel avantage dans les cours où des compétences techniques sont nécessaires ? Comment ces acquis les positionnent-ils dans l'enseignement du « pourquoi » ? Leurs résultats sont-ils meilleurs que ceux de leurs collègues n'ayant, à l'admission, aucune connaissance ou compétence technique ? Au terme de ces cours, ont-ils progressé dans leurs apprentissages ou, au contraire, ont-ils stagné ?

Différents indicateurs seront considérés, notamment la cote de rendement au collégial, les résultats des examens de dispense et les résultats des cours pour lesquels aucune dispense n'a été accordée. Le cas échéant, le comité de programme verra comment, dans le cadre de ces cours, les acquis antérieurs pourraient être formellement reconnus.

Dans tous les cas, la démarche sera conduite dans un esprit d'ouverture permettant un examen large et approfondi des acquis, mais aussi une valorisation des apports spécifiques de ces étudiants au sein des cohortes.

Résultats escomptés : Des données objectives sur lesquelles fonder la reconnaissance des acquis.

R2 - Que l'on revoie la structure du baccalauréat afin de permettre plus de souplesse dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.

Le manque de souplesse dans le cheminement du baccalauréat est une problématique connue et beaucoup d'efforts sont faits pour tenter d'y remédier. Il est attribuable à la combinaison de deux principaux facteurs : l'agrément de la maîtrise, avec ses conséquences sur le baccalauréat quant à sa contribution à la préparation au programme agréé, et le programme de mobilité internationale.

La formation en architecture est construite sur un continuum de cinq ans, soit trois ans de baccalauréat et deux ans de maîtrise. Bien que le baccalauréat ne soit pas directement soumis à l'agrément, les attentes élevées à la maîtrise s'y reflètent et plusieurs des cours offerts au baccalauréat sont obligatoires, ceci dans le but d'assurer que les compétences qui y sont associées puissent être démontrées chez l'ensemble des étudiants parvenus à la maîtrise.

Le profil international occupe une place importante au sein du baccalauréat. La majorité des étudiants s'y inscrivent et réalisent la totalité de leur troisième année, soit les sessions d'automne et d'hiver, à l'étranger.

Considérant ce qui précède, tous les cours obligatoires du baccalauréat sont inscrits à la première et la deuxième année du cheminement ne laissant, de ce fait, qu'une place très limitée pour les cours à option.

L'ensemble est ainsi déséquilibré, et ce, à deux égards importants. D'abord, les deux premières années de formation sont essentiellement composées de cours obligatoires (les seuls considérés pour l'agrément sauf si une règle est rattachée à un cours à option), alors que la troisième année ne comporte, à quelques exceptions près, pas de cours obligatoires qui pourraient contribuer à l'agrément. Ensuite, le programme de mobilité internationale impose une rupture majeure dans la séquence d'apprentissages en plein milieu des cinq années du cursus professionnel, entre les deux premières années du baccalauréat et les deux années de maîtrise professionnelle, qu'elles devraient normalement préparer. En conséquence, le contraste est, pour plusieurs étudiants, très accentué entre le moment où ils quittent l'École d'architecture et celui où ils y reviennent en maîtrise 16 mois plus tard. Il est notamment difficile, dans ce contexte de forte rupture sur une longue période en plein milieu du cursus, de créer plus de souplesse dans le cheminement des étudiants.

En outre, l'absence des étudiants à ce moment charnière de leur formation pose le double défi de la synthèse des acquis du baccalauréat, d'une part, et de la préparation à la maîtrise, d'autre part.

A-2.1 : Limiter la durée du séjour à l'étranger

Précisions : Le séjour à l'étranger, effectué en troisième année dans le cadre du programme de mobilité internationale, est en très grande majorité d'une durée de deux sessions.

En limitant la durée du séjour à l'étranger à une seule session, soit la session d'hiver (B6), cela permettrait aux étudiants qui y sont inscrits de compléter leur scolarité obligatoire en cinq sessions plutôt que quatre et ainsi, théoriquement, de consacrer jusqu'à 15 crédits additionnels à la personnalisation de leur cheminement.

Résultats escomptés : Une augmentation de la quantité et de la diversité des cours à option offerts aux étudiants du baccalauréat.

R3 - Que l'on enrichisse la formation sur l'histoire et la théorie de l'architecture au baccalauréat.

A-3.1 : Ajouter un cours d'histoire et théorie

Précisions, si nécessaires : Le cours sera ajouté au cheminement soit sous forme de cours obligatoire, soit sous forme de cours à option en augmentant à 6 crédits minimum la règle 3 du cheminement du programme.

Résultats escomptés : Une compréhension large et approfondie de l'histoire et des théories de l'architecture et, incidemment, l'atteinte du critère de performance de l'étudiant (CPÉ) « B.3 Théorie de l'architecture » à l'agrément 2025.

A-3.2 : Intégrer davantage d'éléments d'histoire et de théorie au sein du programme

Précisions, si nécessaires : Cette intégration se fera de manière ciblée et ponctuelle : en plus de l'enrichissement des contenus dispensés par les enseignants, elle pourra consister en exigences additionnelles aux travaux et exercices, en ajouts aux critères d'évaluation ou encore aux bibliographies. Elle sera développée dans l'optique d'une approche par compétences et étalée de la première à la sixième session du baccalauréat. Le contenu, la pédagogie et les apprentissages des cours à dimensions sociale et culturelle s'inscrivent dans la révision du programme évoquée au début du rapport.

Résultats escomptés : Un transfert plus direct et plus soutenu des connaissances historiques et théoriques vers le processus design.

R4 - Que l'on s'assure que les examens et les travaux sont corrigés dans un délai raisonnable, que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne et que les critères d'évaluation des ateliers sont plus explicites.

Parallèlement aux actions décrites ci-dessous et au bénéfice de l'ensemble des programmes qui lui sont rattachés, la Faculté développera un cadre normatif explicitant les principes sous-jacents aux évaluations, et notamment aux évaluations de nature subjective.

A-4.1 : Développer des devis de cours

Précisions : Les devis de cours seront développés de manière à intégrer comme base les exigences d'agrément, mais également d'assurer la vue d'ensemble au sein des programmes; ils permettront notamment de clarifier les méthodes d'évaluation (travaux individuels et d'équipe), de préciser les objectifs et d'énoncer les compétences à développer. Ils seront élaborés par les comités de programme et discutés en assemblée pédagogique par les enseignants dans le cadre d'une démarche appuyée par une ressource assignée à cet effet.

Résultats escomptés : Des devis de cours disponibles d'ici septembre 2022.

A-4.2 : Réévaluer les critères et mécanismes de répartition des contrats d'auxiliarat d'enseignement

Précisions : La réévaluation sera assurée par la direction de l'École d'architecture.

Résultats escomptés : Un support accru aux enseignants dans leurs corrections des travaux étudiants.

A-4.3 : Exiger des enseignants qu'ils complètent leurs corrections à l'intérieur de délais raisonnables

Résultats escomptés : La réduction des délais de correction des travaux et examens, et donc de remise des notes et rétroactions aux étudiants.

R5 - Que la formation au baccalauréat permette de développer les habiletés liées à la communication écrite en français, à l'utilisation fonctionnelle d'une deuxième langue et à la pensée critique.

À l'instar de l'action A-3.2, les actions A-5.1 et A-5.2 seront développées dans l'optique d'une approche par compétences étalée de la première à la sixième session du programme et visant des apprentissages continus et progressifs.

A-5.1 : Ajouter des exercices de rédaction en français faisant appel à la pensée critique dans les cours théoriques déjà offerts

Résultats escomptés : Améliorer le soutien au développement des habiletés liées à la communication écrite en français et à la pensée critique.

A-5.2 : Ajouter des contenus de langue anglaise à certains cours ciblés

Précisions : Ces ajouts amèneront les étudiants à développer un vocabulaire spécialisé leur permettant d'exprimer une pensée aussi bien abstraite que concrète (concepts, méthodes, matériaux, techniques constructives, règles et lois encadrant la pratique professionnelle, etc.).

Résultats escomptés : Enrichissement du lexique architectural de langue anglaise.

R6 - Que la formation à la maîtrise permette de développer la capacité à concevoir un projet architectural complexe et complet, en tenant compte des contraintes sociétales, environnementales, budgétaires, techniques, réglementaires, légales, etc.

A-6.1 : Ajouter au programme les contenus nécessaires à l'atteinte du critère du design complet

Précisions : L'atelier obligatoire *ARC-6063 Projet complet* (6 cr.) a été ajouté au cursus de la M. Arch. en réponse directe à la non-atteinte du critère de performance de l'étudiant (CPÉ) « D.1 Design complet »; il a été offert pour la première fois à la session A-2020. Le cours de pensée constructive a été bonifié, renommé (*ARC-7021 Pensée constructive et architectonique du projet complet*) et rendu concomitant de l'atelier.

Quoique pertinentes en regard des exigences du CCCA, ces modifications ont pour effet d'affaiblir les sept concentrations aux choix des étudiants, lesquelles sont des composantes essentielles de la richesse et de l'originalité du programme de maîtrise. Les concentrations ayant été développées en lien étroit avec les spécialités des professeurs, elles constituent en outre des occasions privilégiées de rencontre entre l'enseignement et la recherche.

Dans ce contexte, ces modifications sont considérées comme transitoires et des actions complémentaires sont à planifier afin d'assurer que la transition s'opère de manière harmonieuse. À cette fin, l'École d'architecture s'appliquera dans un premier temps à évaluer les impacts, positifs et négatifs, de l'ajout au cursus de l'atelier de design complet (ARC-6063) couplé au cours concomitant (ARC-7021), pour un total de 9 crédits. Elle planifiera ensuite une séquence préparatoire au projet complet qui sera plus étroitement ajustée à l'ensemble des objectifs qu'il sous-tend, avec des étapes de vérification des compétences. Enfin, en marge des efforts déployés pour satisfaire cet important critère, elle veillera à assurer la qualité des programmes à d'autres égards, ceci afin d'éviter que la poursuite trop radicale du critère de design complet ne se fasse au détriment d'autres aspects intéressants des programmes et, conséquemment, ne contribue à les affaiblir.

Résultats escomptés : L'acquisition des compétences liées au design complet et, incidemment, l'atteinte du critère de performance de l'étudiant (CPÉ) « D.1 Design complet » à l'agrément 2025.

R7 - Que la formation à la maîtrise permette de développer les habiletés adéquates en modélisation, en simulation et en fabrication.

A-7.1 : Revoir l'intégration des outils de conception et de fabrication dans les différents cours concernés, ceci dans l'optique d'une approche programme

Précisions : ces exigences seront nommément mentionnées dans les devis de cours (R4). Elles permettront des productions variées par leurs procédés (traditionnels et numériques), échelles (de la maquette de site à la maquette 1:1) et finalités (travail, construction, présentation).

Cette action sera soutenue par les démarches décrites en R10, soit la recherche et la mise en place de solutions adaptées, viables et pérennes permettant de répondre aux exigences de l'agrément en matière d'espaces et d'équipements.

Résultats escomptés : Assurer que les étudiants conçoivent et concrétisent davantage de maquettes et prototypes de tous genres et, incidemment contribuer à l'atteinte du CPÉ « A.3 Outils de design ».

R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme à la maîtrise.

A-8.1 : Tenir au moins quatre rencontres du comité de programme par année.

Précisions : Depuis la session d'automne 2020, les rencontres se tiennent au rythme de deux à la session d'automne et deux à la session d'hiver.

Résultats escomptés : En plus du respect du *Règlement des études*, l'action permettra d'harmoniser la fréquence des rencontres du comité de programme de la maîtrise à celle du comité de programme du baccalauréat.

R9 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent davantage pour garantir la cohérence de la formation.

Outre les rencontres de l'unité de rattachement, les professeurs se réunissent sur une base régulière dans le cadre d'assemblées pédagogiques, lors desquelles ils abordent, de manière libre ou dirigée, les enjeux de la formation, incluant celui de la cohérence; celles-ci, tenues au rythme de 4 à 8 rencontres par année, sont le lieu privilégié des discussions et échanges entre les professeurs⁷.

A-9.1 : Présenter formellement les intentions soutenant le développement des devis de cours (R4) à l'ensemble des enseignants

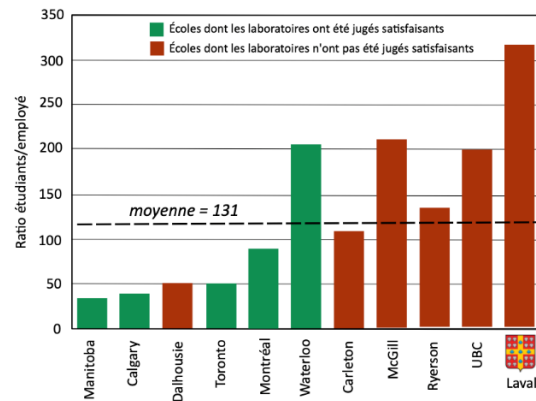
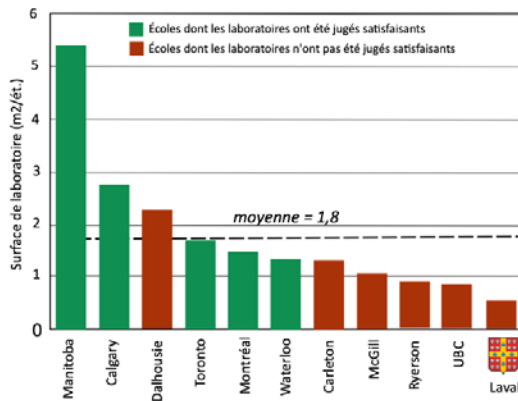
Précisions : Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large intégrant le développement des devis, mais également la mise à contribution des possibilités nouvelles induites par l'enseignement à distance (notamment les outils numériques permettant partage et travail collaboratif).

Résultats escomptés : Que les devis de cours fassent consensus et soient pleinement appropriés.

R10 - Que l'on explore les différentes avenues permettant de répondre aux exigences de l'agrément en matière d'espaces et d'équipements voués à la fabrication et à l'exposition.

La FAAAD est pleinement consciente des lacunes observées par l'équipe de visite; elles sont dénoncées depuis plusieurs années, à la fois par les enseignants et par les étudiants. De fait, l'examen des plus récents *Rapport du programme en architecture* (RPA) des onze écoles d'architecture canadiennes révèle que l'École d'architecture de l'Université Laval arrive bonne dernière en ce qui a trait au ratio « m² de laboratoire de fabrication/étudiant » (0,54m², la moyenne nationale étant de 1,8) et au ratio « étudiants/employé de laboratoire de fabrication » (316 étudiants, la moyenne nationale étant de 131).

⁷ Il convient de souligner que les assemblées pédagogiques servent à consolider des rapports entre les comités de programmes et l'ensemble des enseignants de l'École (professeurs, responsables de formation pratique, chargés d'enseignement et de cours y sont invités). À ces assemblées sont présentés aux enseignants les travaux des comités de programmes et en retour, les réactions et recommandations des professeurs sont reconduites aux comités de programmes, en vue d'actions concertées en amont, sans surprise de part et d'autre en aval. Elles agissent donc comme un dispositif de cohérence important à l'École d'architecture.



La FAAAD travaille activement à les combler, notamment avec la mise sur pied d'un comité composé de représentants de l'ÉAUL, de la FAAAD et du Service des immeubles; le rapport du comité est attendu en début d'année 2021. Cette réflexion s'inscrit en complémentarité avec le projet de la *Nouvelle FAAAD*, dont les conclusions sont attendues quelques mois plus tard.

La FAAAD et l'ÉAUL fondent beaucoup d'espoir dans les démarches entreprises; elles ne doutent pas que des solutions adaptées, viables et pérennes seront implantées.

A-10.1 : Préciser la nature et l'ampleur des lacunes constatées, formuler les besoins correspondants et identifier des pistes de solutions appropriées

Résultats escomptés : Le dépôt du rapport du comité.

A-10.2 : Travailler de concert avec l'Université à l'identification, au choix et à l'implantation de la ou des solutions les mieux appropriées

Résultats escomptés : Que l'identification et le choix des solutions soient complétés d'ici l'évaluation ciblée de mars 2022.

A-10.3 : Identifier et opérationnaliser des mesures temporaires permettant de combler les lacunes constatées, ceci dans l'attente de solutions à long terme

Précisions : L'essentiel de ces mesures temporaires consistera en accès aux ressources d'autres unités de l'Université Laval et en réaffectations de locaux.

Résultats escomptés : Des mesures temporaires en nombre et qualité suffisants pour soutenir l'augmentation du nombre et de la variété des maquettes et prototypes produits (R7).

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants à la maîtrise sont bien informés des employeurs potentiels et des réalités de la profession, ainsi que du soutien financier disponible.

AS-1.1 : Proposer aux étudiants différentes actions en vue d'améliorer la diffusion des outils de communication qui existent déjà

Précisions : Ces propositions seront développées en collaboration avec les étudiants, à travers leur association; leur développement sera appuyé par la chargée de communication de la FAAAD.

Résultats escomptés : La production d'outils additionnels de diffusion présentant les activités de réseautage offertes aux étudiants et ressources déjà en place.

S2 - Que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel et que l'on encourage les étudiantes et les étudiants à y participer.

AS-2.1 : Ajouter le calendrier des activités de réseautage à *monPortail*

Précisions : Les activités de réseautage sont nombreuses et variées; l'action ne visera pas tant à les bonifier qu'à les rendre plus populaires auprès des étudiants.

Résultats escomptés : Une augmentation de la visibilité des activités de réseautage.

AS-2.2 : Lier certaines activités de réseautage à certaines activités pédagogiques

Précisions : Des travaux et exercices demandés dans le cadre du cours *ARC-6022 Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la profession d'architecte* seront directement liés à certaines activités de réseautage (comptes rendus de conférences données par des professionnels par exemple).

Résultats escomptés : Une augmentation de la participation des étudiants aux activités de réseautage.

5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 - Que l'on s'assure que le processus de reconnaissance des acquis des personnes détenant un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture est adéquat.			
A-1.1	Reconnaître le cours <i>ARC-3050 Travaux pratiques : évaluation des coûts</i> aux étudiants détenant un DEC en technologie de l'architecture	D'ici H-2021	Direction de programme du BAC
A-1.2	Évaluer, dans quelle mesure des cours ou crédits supplémentaires pourraient être reconnus aux étudiants détenant un DEC en technologie de l'architecture.	D'ici A-2021	Direction de programme du BAC
A-1.3	Évaluer le rendement des étudiants détenant un DEC en technologie de l'architecture	D'ici A-2021	Direction de programme du BAC
R2 - Que l'on revoie la structure du baccalauréat afin de permettre plus de souplesse dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.			
A-2.1	Limiter la durée du séjour à l'étranger	D'ici A-2022	Direction de programme du BAC + direction d'école
R3 - Que l'on enrichisse la formation sur l'histoire et la théorie de l'architecture au baccalauréat.			
A-3.1	Ajouter un cours d'histoire et théorie	D'ici E-2022	Direction de programme du BAC + direction d'école
A-3.2	Intégrer davantage d'éléments d'histoire et de théorie au sein du programme	D'ici E-2022	Direction de programme du BAC
R4 - Que l'on s'assure que les examens et les travaux sont corrigés dans un délai raisonnable, que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne et que les critères d'évaluation des ateliers sont plus explicites.			
A-4.1	Développer des devis de cours	D'ici A-2022	Direction de programme du BAC + direction d'école
A-4.2	Réévaluer les critères et mécanismes de répartition des contrats d'auxiliariat d'enseignement.	D'ici A-2021	Direction d'école
A-4.3	Exiger des enseignants qu'ils complètent leurs corrections à l'intérieur de délais raisonnables	D'ici H-2021	Direction d'école
R5 - Que la formation au baccalauréat permette de développer les habiletés liées à la communication écrite en français, à l'utilisation fonctionnelle d'une deuxième langue et à la pensée critique.			
A-5.1	Ajouter des exercices de rédaction en français faisant appel à la pensée critique dans les cours théoriques déjà offerts	D'ici A-2021	Direction de programme du BAC
A-5.2	Ajouter des contenus de langue anglaise à certains cours ciblés	D'ici A-2021	Direction de programme du BAC

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R6 - Que la formation à la maîtrise permette de développer la capacité à concevoir un projet architectural complexe et complet, en tenant compte des contraintes sociétales, environnementales, budgétaires, techniques, réglementaires, légales, etc.			
A-6.1	Ajouter au programme les contenus nécessaires à l'atteinte du critère du design complet	Fait pour certains D'ici H-2022 pour les autres	Direction de programme de M. Arch + direction d'école
R7 - Que la formation à la maîtrise permette de développer les habiletés adéquates en modélisation, en simulation et en fabrication.			
A-7.1	Revoir l'intégration des outils de conception et de fabrication dans les différents cours concernés, ceci dans l'optique d'une approche programme	D'ici A-2021	Directions de programmes
R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme à la maîtrise.			
A-8.1	Tenir au moins quatre rencontres du comité de programme par année	Déjà fait	Direction de programme
R9 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent davantage pour garantir la cohérence de la formation.			
A-9.1	Présenter formellement les intentions soutenant le développement des devis de cours (R4) à l'ensemble des enseignants	D'ici A-2022	Direction d'école
R10 - Que l'on explore les différentes avenues permettant de répondre aux exigences de l'agrément en matière d'espaces et d'équipements voués à la fabrication et à l'exposition.			
A-10.1	Préciser la nature et l'ampleur des lacunes constatées, formuler les besoins correspondants et identifier des pistes de solutions appropriées	D'ici H-2021	Direction d'école + FAAAD (comité)
A-10.2	Travailler de concert avec l'Université à l'identification, au choix et à l'implantation de la ou des solutions les mieux appropriées	D'ici H-2022	Direction d'école + FAAAD (comité)
A-10.3	Identifier et opérationnaliser des mesures temporaires permettant de combler les lacunes constatées, ceci dans l'attente de solutions à long terme	En continu	Direction d'école + FAAAD (comité)
S1 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants à la maîtrise sont bien informés des employeurs potentiels et des réalités de la profession, ainsi que du soutien financier disponible.			
AS-1.1	Proposer aux étudiants différentes actions en vue d'améliorer la diffusion des outils de communication qui existent déjà	D'ici E-2021	Direction d'école + association étudiante
S2 - Que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel et que l'on encourage les étudiantes et les étudiants à y participer.			
AS-2.1	Ajouter le calendrier des activités de réseautage à monPortail	D'ici E-2021	Direction d'école + association étudiante
AS-2.2	Lier certaines activités de réseautage à certaines activités pédagogiques	D'ici A-2021	Direction de programme du BAC

6. Remerciements

La Faculté tient à remercier monsieur Jacques White, directeur de l'École d'architecture, messieurs Pierre Côté et François Dufaux, respectivement directeurs des programmes de baccalauréat et de maîtrise à l'École d'architecture, madame Joances Beaudet, rattachée à la direction facultaire, madame Johanne Brochu, vice-doyenne aux études et à la recherche, ainsi que toute l'équipe du Vice-rectorat aux études et affaires étudiantes pour leur indéfectible et précieux support durant cet exercice.

Alain Rochon, doyen

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design